

 a déposé un courrier concernant mes parcelles  
⑩ BA 86 et AN 4 en annexe.

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Après consultation des documents de la Chapelle St Mesmin du PLU-M-Métropolitain je vous demande les modifications suivantes:

- Pour ma parcelle cadastrée BA 86 je souhaite la suppression du cœur d'îlot car elle est en zone UR4-OL dont la limite de constructibilité est de 50 mètres alors que ma parcelle a une profondeur de 46,50 mètres.

- Pour ma parcelle(en usufruit) cadastrée AN4 je souhaite la suppression de la frange agricole car elle est en zone UR4-OL dont la limite de constructibilité est de 50 mètres alors que ma parcelle a une profondeur de 50 mètres.

Le PLU-M-Métropolitain impose des nouvelles contraintes de construction: - surface de pleine terre avec des pourcentages importants très loin des réalités actuelles (les Montaux 55% ?, Interives, les Portes du Loiret,...) ce qui réduit la surface de construction (par exemple un cos 0,7 devient 0,3 !) - Les limites de construction par rapport aux limites séparatives latérales ou autres ce qui va conduire à des dents creuses ou friches donc une perte de terrains à bâti - les hauteurs de construction limitées à 9m/6m, .....

Toutes ces contraintes vont limiter les constructions individuelles au profit des collectifs alors que la majorité des Français aspirent à vivre en maison pour un meilleur cadre de vie. De plus cette concentration de collectif ne risque-t-elle pas d'aggraver les tensions, déjà présentes dans ces quartiers?

En espérant une suite favorable à mes demandes, recevez Monsieur le Commissaire Enquêteur, mes salutations distinguées.

